

## Annexe 2 – Localisation des secteurs concernés par la modification

L'ensemble des 19 communes du Pays de Hanau est concerné par la modification n°1.

La localisation des modifications apportées au plan de règlement est assurée dans la notice de présentation (annexe 1) au paragraphe 3.2.

Les modifications apportées au règlement écrit concernent les zones UA, UB, UE, UJ, UL, UP, UR, UX, 1AU, 1AUX, A et N.

Les modifications apportées aux orientations d'aménagement et de programmation concernent :

- OAP 3 : Bouxwiller (ville) – Secteur 1AU – Tuilerie ;
- OAP 8 : Dossenheim-sur-Zinsel – Secteur UB – Nord ;
- OAP 17 : Mulhausen – Secteur UB ;
- OAP 20 : Obermodern-Zutzendorf – Secteur 1AU – Obermodern ;
- Nouvelle OAP : Obermodern-Zutzendorf- Secteur 1AU – Zutzendorf Nord ;
- OAP 24 : Ringendorf – Secteur UB – rue Bellevue ;
- OAP 26 : Schalkendorf – Secteur 1AU.

ainsi que l'OAP Trame Verte et Bleue.